



A l'attention des EFVL et CEVL

Nice, le 30 juin 2010

Suivi technique : Gérard Delacote

Suivi secrétariat : Émilie (service écoles) et Stéphanie (service espace aérien)

N/Réf. : Ecol1008 - Courrier info espace aérien

Objet : Devoir de formation et de sensibilisation des pratiquants à la réglementation aérienne

Cher DTE,

En ce début de saison, nous souhaitons attirer votre attention sur l'intérêt primordial de la formation des pilotes relative à l'espace aérien. Au-delà de l'évidence d'aspects sécuritaires, il s'agit là d'un enjeu pour la pérennisation du vol libre, dans un contexte de plus en plus contraignant en la matière.

Voici donc pour vous aider dans cette démarche quelques repères utiles, accompagnés d'un mémo de synthèse.

Le vol libre est né dans les années 1970, la FFVL a pris son envol dès 1974 et **la première circulaire de la DGAC concernant le vol libre date de 1977**.

Les ailes, deltas et parapentes, ont rapidement évolué pour devenir des planeurs ultra légers (PUL) de plus en plus performants, alors que **les règles applicables à nos activités ont pu, heureusement, être préservées à ce jour**.

Par contre le contexte a énormément évolué, le vol libre est présent en toutes régions de montagne et de plaine, dans les endroits les plus sauvages comme à la périphérie des villes : les formes de pratique sont multiples et variées.

Dans le même temps, **l'espace aérien a lui aussi très fortement évolué, et s'est, hélas, complexifié**, du fait du renforcement des exigences sécuritaires de notre société, du développement des compagnies low coast, des nouveaux besoins de la Défense, et de la gestion du risque terroriste. Ce sont là les principales raisons de ces changements.

En charge, à minima, de la formation initiale des pratiquants, et de leur perfectionnement, le plus souvent, **il vous appartient de prendre en compte pleinement, dans la progression, ce domaine de compétences**, afin d'apporter à chacun de vos élèves, les repères et contenus leur permettant ensuite, **dès leur première phase d'autonomie (niveau vert), d'adapter leur comportement pour tenir compte et respecter la réglementation aérienne applicable au vol libre**.

Pourquoi ?

Le respect de la réglementation aérienne est impératif pour des raisons évidentes de sécurité aérienne, l'espace que nous fréquentons étant partagé avec tous les autres usagers.

De plus, **les infractions à la réglementation aérienne constituent des délits et sont donc passibles du tribunal pénal**. C'est également essentiel de ne pas en omettre cet aspect, au vu du fonctionnement actuel de notre société.



AlpEnergie

par GDF SUEZ

Partenaire officiel kite

Vous avez tous conscience de la place prépondérante qu'occupent, dans l'encadrement d'une activité comme le vol libre, **tous les aspects liés à la sécurité active et passive** : nous savons bien cependant, que les difficultés de mise en œuvre, liés aux aléas météorologiques nécessitent de s'adapter continuellement aux conditions du moment pour privilégier les créneaux de pratique.

Ce mot n'a donc d'autre but que de vous aider à mieux prendre en compte ce domaine particulier, souvent perçu comme « difficile » **qui doit cependant, impérativement, être abordé dès les premiers jours dans l'activité**, afin d'être intégré plus facilement et plus naturellement à la progression de tout pilote, quel que soit son projet futur dans l'activité.

Il est impératif de garder clairement à l'esprit que tout pilote, quel que soit son projet de vol, est soumis à la même double problématique :

- **Il peut, aller vers un espace qui nécessitera de sa part une étude de la réglementation en vigueur** (nouveau site ou vol de distance)
- **Une modification de la réglementation existante**, de façon permanente ou temporaire, **peut venir à lui et concerner n'importe quel lieu à tout moment**, du fait de la création ou la modification d'une zone réglementée, notamment à l'occasion d'un événement civil ou militaire **pour des raisons de sécurité ou de sûreté aérienne**.

Sans pessimisme aucun, il nous faut toutefois prendre en compte les facteurs de risque objectifs, et celui lié à l'espace aérien en est un : la FFVV et la FFPLUM ont déjà été confrontées à un accident avec un aéronef civil ou militaire.

Sans avoir vécu, pour l'heure, ce type d'accident, nous avons néanmoins déjà vécu plusieurs incidents sérieux et préjudiciables à notre crédibilité dans nos recherches de compromis, au jour le jour, avec les instances civiles et militaires.

Par conséquent, former et sensibiliser nos pratiquants à ce domaine de compétences, est indispensable pour minimiser ce risque et, dans tous les cas, remplir pleinement sa fonction d'enseignant du vol libre.

C'est aussi pour appuyer et accompagner cette démarche, que la FFVL a mis en place depuis de nombreuses années, un réseau de référents espace aérien, qui veillent en toutes régions, à la prise en compte et à la préservation des intérêts du vol libre dans le domaine aéronautique.

En complément, vous trouverez ci-joint un petit document de synthèse, rappelant les différents aspects à prendre impérativement en compte dans la progression.

Bonne saison à tous

Très cordialement,

Gérard DELACOTE,
CTN espace aérien

Copie :
Conseillers techniques
Clubs

Pierre BRAEMS
Président commission des écoles